

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 août 2023

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.182**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 31 juillet dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Le nombre actuel de RI-RTF sous la LSSSS par nombre d'utilisateur :

- Combien pour 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 utilisateurs. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet égard.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

[REDACTED]

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2